

Tél

01 79 71 85 00

Fax

01 79 71 84 91

Mail

contact@osmozi^ozium.com

Adresse

92 avenue André Morizet

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

PACTE MONDIAL

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2018

Août 2018– Août 2019

RENOUVELLEMENT ENGAGEMENT

Monsieur le Secrétaire Général,

Par cette lettre, j'ai le plaisir de vous confirmer le soutien continu de la Société OSMOZIUM, au Pacte Mondial des Nations Unies. Nous renouvelons ainsi notre engagement à adopter, soutenir et appliquer dans notre sphère d'influence, les 10 principes fondateurs, relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons également notre volonté de faire progresser ces principes en continuant de les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Vous trouverez ci-joint notre communication sur le progrès pour l'année 2019.

Meilleures salutations

Monsieur Guillaume ROUGET
Président Directeur Général

Principes relatifs aux Droits de l'Homme

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

Principe 2 : A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violation de Droit des Hommes.

→ *Evaluation, politique et objectifs.*

De par son activité, ses implantations géographiques, la localisation des missions réalisées, la sphère d'influence d'Osmozium reste uniquement française.

A ce titre, Osmozium attache la plus grande importance au respect des droits fondamentaux tels que définis, dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (DDHC), dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), dans les principes du Global Compact, et dans les textes légaux et réglementaires des droits français, européens et internationaux.

→ *Mise en œuvre.*

Tous les partenaires d'Osmozium, que ce soit les clients, les fournisseurs ou les collaborateurs salariés, sont amenés à respecter les principes de respect des Droits de l'Homme, prônés par le Global Compact et Osmozium.

La Charte Ethique, remise à chaque salarié avant même le démarrage de sa collaboration avec la société Osmozium, a été mise sur l'Espace Collaborateur dans la partie réservée à notre politique sociale, afin qu'elle puisse être à la disposition permanente de chacun, tout au long de la vie du contrat.

→ *Mesure des résultats.*

Sur la période couverte par la COP, aucun jugement de violation des Droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événements n'a été rapporté.

Principes relatifs aux Droits du Travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principes 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

→ *Evaluation, politique et objectifs.*

En tant qu'Entreprise de Services du Numérique, le temps de travail des collaborateurs est la principale richesse d'Osmozium.

Ainsi, le bien être de chacun dans son environnement de travail, le respect de la dignité humaine et l'épanouissement professionnel, ont toujours été et restent des priorités.

Chaque partenaire se doit d'avoir les mêmes engagements, toute transgression des droits dans le travail, tels que définis par les principes 3, 4, 5 et 6 du Pacte Mondial des Nations Unies, entraînerait immédiatement la fin des relations d'affaires.

→ *Mise en œuvre :*

Osmozium est pourvu d'une Délégation Unique du Personnel. Cette instance représentative du personnel permet un dialogue social régulier.

Osmozium s'efforce d'améliorer autant que possible la qualité de vie au travail de ses collaborateurs et de les impliquer dans son développement en leur apportant une ambiance plus agréable. A ce titre, plusieurs actions ont été menées au cours de l'année écoulée. Il a été aménagé des espaces de vie et de détente dans les nouveaux locaux, un partenariat avec un Etablissement de Services d'Aide par le Travail (ESAT) a été mis en place pour fournir chaque semaine un panier de fruits frais et un journal inter-entreprise a été lancé afin de maintenir une cohésion entre les collaborateurs ne travaillant sur le même site.

Chaque année, Osmozium reverse une part de la Taxe d'Apprentissage à un établissement permettant la formation de public en difficulté. Cette année, cette part a été consacrée à un Centre Médical Infantile, spécialisé dans l'éducation, la rééducation et la réadaptation fonctionnelle de l'enfant et de l'adolescent souffrant de déficience motrice.

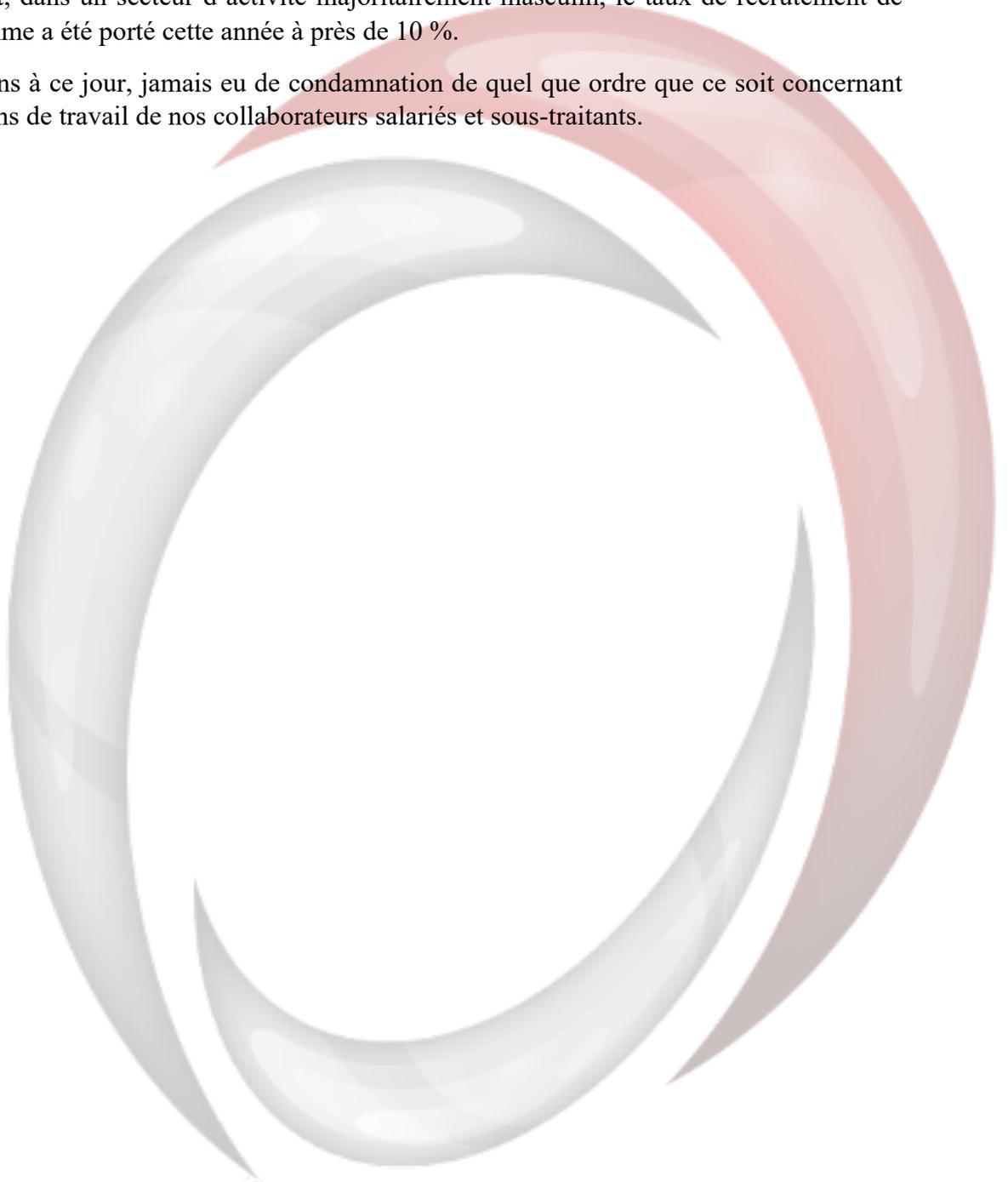
→ *Mesure des résultats :*

Les principes de nos recrutements restent tournés vers l'interdiction de la discrimination.

Ainsi au cours de l'année écoulée, le taux de recrutement de salariés jeunes a été porté à 52%, uniquement en contrat à durée indéterminée. Une partie de ces recrutements s'est portée sur des jeunes non diplômés de notre secteur et/ou n'ayant aucune expérience. Des actions de formations internes ont été mises en place.

D'autre part, dans un secteur d'activité majoritairement masculin, le taux de recrutement de salariée femme a été porté cette année à près de 10 %.

Nous n'avons à ce jour, jamais eu de condamnation de quel que ordre que ce soit concernant les conditions de travail de nos collaborateurs salariés et sous-traitants.



Principes relatifs à l'environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchants l'environnement.

Principe 8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

→ *Evaluation, politique et objectifs.*

Osmozium garde les objectifs du respect de l'environnement, de la réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement et de la maîtrise de ses consommations énergétiques.

Nous continuons à prôner ces engagements auprès de nos partenaires d'affaires et à promouvoir une plus grande responsabilité en matière environnementale.

→ *Mise en œuvre :*

Dans un contexte de bien-être au travail, de conciliation de la vie professionnelle et familiale ainsi que l'évolution du numérique et des systèmes de télécommunication, le mode de travail évolue.

Depuis 2018, le groupe Osmozium permet aux salariés de travailler en dehors des locaux de l'entreprise, en autonomie, dans le respect de certaines règles et de façon volontaire. Le groupe a établi pour ce faire une charte définissant la mise en place du télétravail au sein de son organisation.

En ce sens, le code du travail (L1222-9) prévoit que : « le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié volontaire, hors de ces locaux et en utilisant les technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'un accord collectif ou, à défaut dans le cadre d'une charte élaborée par l'employeur après avis du Comité Social et Economique s'il existe ».

De plus il a été mis en place des solutions de recyclage des documents administratifs. Ainsi chaque collaborateur du siège social, a à sa disposition deux corbeilles à papier, une pour les déchets non recyclable, l'autre pour les déchets recyclables.

Il a par ailleurs été installé, d'une part, de nouvelles fontaines à eau filtrantes et à raccordement au réseau d'eau plus éco-responsable, et d'autre part le renouvellement des éclairages des bureaux est fait uniquement sur des lampes LED dont l'impact environnemental est plus faible.

→ *Mesure des résultats :*

Suite à la mise en place des doubles corbeilles, il a été d'ors et déjà constaté que la moitié des déchets étaient recyclables.

Le regroupement des sites réalisé en fin d'année dernière change la politique d'utilisation du siège social, en effet, certains collaborateurs jusqu'alors en poste chez les clients d'Osmozium ont été intégrés dans les nouveaux locaux. Des aménagements ont été réalisés pour limiter les dépenses énergétiques, mais leur impact n'est pas mesurable dans l'immédiat.

La mise en place du télétravail permet de réduire les déplacements et par voie de conséquence permet la diminution des émissions de CO2.

Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

→ *Evaluation, politique et objectifs.*

De par la nature des activités d'Osmozium, notre sphère d'influence est limitée dans les domaines liés à la corruption.

Néanmoins, notre politique éthique intègre la lutte contre la corruption active ou passive.

→ *Mise en œuvre :*

Tous les collaborateurs sont sensibilisés à divers thèmes centraux de la lutte contre la corruption. Les salariés en prestation chez les clients, d'une part, et les équipes commerciales d'autre part, qui ont été définis comme ayant des postes à risque plus élevé.

Ainsi, le devoir de loyauté, le respect du droit de la concurrence, la confidentialité et la transparence dans les relations d'affaires avec nos partenaires (clients et fournisseurs) sont régulièrement rappelés.

→ *Mesure des résultats :*

Sur la période couverte par la COP, aucun jugement, ordonnance, amende, ou autre événement, relatif aux domaines de la corruption, l'extorsion de fonds ou les pots-de-vin, n'a été rapporté.

Pareillement, aucune sollicitation de corruption de la part de nos partenaires d'affaires n'a été subie.